



# PRIX DU MEILLEUR CRÉATEUR D'ENTREPRISE DANS L'ARTISANAT 2025



## DOSSIER DE CANDIDATURE

Dénomination de l'entreprise .....

Exploitant (M/Mme)'

Adresse .....

Téléphone .....

E-mail .....

Site Internet .....

Date de création .....

Effectif .....

Je soussigné(e), .....

pose ma candidature au concours «Prix Meilleur Créateur d'Entreprise dans l'Artisanat 2025» et déclare:

- 1 Avoir fourni des données et informations exactes et correctes;
- 2 Être en règle avec mes obligations légales à l'égard des administrations fiscales et de la sécurité sociale;
- 3 Accepter le règlement «Prix Meilleur Créateur d'Entreprise dans l'Artisanat 2025» qui m'a été transmis avec le dossier de candidature.

(signature)

....., le .....

DÉCRIVEZ BRIÈVEMENT VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL.

.....  
.....  
.....  
.....

QU'EST-CE QUI VOUS A MOTIVÉ À VOUS ÉTABLIR À VOTRE COMPTE?

.....  
.....  
.....

DÉCRIVEZ BRIÈVEMENT L'ACTIVITÉ DE VOTRE ENTREPRISE.

.....  
.....  
.....  
.....

**DÉCRIVEZ BRIÈVEMENT L'ÉVOLUTION DE VOTRE ENTREPRISE DEPUIS SA CRÉATION.**

---

---

---

---

**DÉCRIVEZ BRIÈVEMENT VOTRE CLIENTÈLE.**

---

---

---

---

**DÉCRIVEZ BRIÈVEMENT LES PARTICULARITÉS DE VOTRE ENTREPRISE.**

---

---

---

---

**COMPTE TENU DES CRITÈRES DE SÉLECTION DU PRÉSENT CONCOURS,  
QUELS SONT LES ARGUMENTS QUI FERAIENT DE VOUS LE GAGNANT?**

---

---

---

---

---

\* Les noms et prénoms d'une personne ayant qualité pour engager la société sont nécessaires pour pouvoir traiter le dossier de candidature.

### **PIÈCES ANNEXÉES**

Nous vous prions encore de joindre à votre dossier de candidature :

- > le cas échéant, une copie des statuts de votre société
- > le dernier bilan et compte de pertes et profits

Vous êtes libre de joindre au présent dossier de candidature toute information ou tout document complémentaire qui vous semble indiqué.



À RENVoyer > **Par courrier** à la Chambre des Métiers, Tania Dos Santos, B.P. 1604,  
L-1016 Luxembourg ou inscrivez-vous en ligne sur **createur.cdm.lu**

# PRIX MEILLEUR CRÉATEUR D'ENTREPRISE DANS L'ARTISANAT 2025

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### 1. ORGANISATION

Le prix «Meilleur Créateur d'Entreprise dans l'Artisanat 2025» est organisé par la Chambre des Métiers, ayant son siège social à L-1347 Luxembourg 2, Circuit de la Foire Internationale, en partenariat avec BGL BNP Paribas, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50 avenue J.F. Kennedy.

### 2. INSCRIPTION ET PARTICIPATION

#### 2.1. Inscription

L'inscription au concours se fait en ligne via le formulaire d'inscription disponible sur [createur.cdm.lu](http://createur.cdm.lu), ou par envoi postal du dossier de candidature dûment complété et signé à Chambre des Métiers, Tania Dos Santos, B.P. 1604, L-1016 Luxembourg. Les dates de début du concours, de limite de remise du dossier, ainsi que de remise du prix seront annoncées sur le site Internet [createur.cdm.lu](http://createur.cdm.lu).

Les dossiers de candidature incomplets ou remis après la date limite de remise du dossier ne seront pas pris en considération.

#### 2.2. Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et est ouverte aux personnes exploitant depuis 2 années au moins et 5 années au plus une entreprise individuelle ou une société, ressortissante de la Chambre des Métiers.

#### 2.3. Critères de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués d'après les critères suivants:

- > Succès financier et commercial;
- > Concept innovateur;
- > Originalité du projet;
- > Effet créateur d'emplois.

### 3. JURY

Le jury se compose de 4 membres:

- > 1 membre de BGL BNP Paribas;
- > 1 représentant de la Chambre des Métiers;
- > 1 expert financier;
- > 1 représentant du Ministère de l'Économie.

Les membres du jury sont tenus de garder le secret des informations présentant un caractère confidentiel. Le secrétariat du jury est assuré par la Chambre des Métiers. Le jury procède à une présélection des candidats sur dossier. Au plus 5 candidats peuvent être retenus. Le jury peut, dans les cas où il l'estime nécessaire, demander aux candidats retenus de présenter et de défendre leur dossier de candidature devant lui et visiter leurs entreprises.

### 4. PRIX

Le lauréat du concours est récompensé par un prix d'une valeur de 6.000€, mis à disposition par BGL BNP Paribas.

### 5. RESPONSABILITÉS

Aucune réclamation orale ou écrite concernant le concours ne sera acceptée. La participation au concours n'autorise aucun recours en justice contre les organisateurs. Les organisateurs se réservent le droit d'entamer des poursuites judiciaires contre quiconque aura tenté de frauder ou de falsifier le concours.

Le candidat renonce à toute poursuite judiciaire contre les organisateurs dans le cas où le concours devrait être annulé, reporté ou arrêté suite à la décision des organisateurs ou pour toute cause de force majeure. Dans ce cas, une lettre d'information sera envoyée aux personnes ayant remis leur dossier de candidature et une annonce sera faite par voie d'affichage sur le site [createur.cdm.lu](http://createur.cdm.lu).

### 6. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La Chambre des Métiers est responsable des données personnelles qui lui sont communiquées dans le cadre de ce dossier de candidature.

- > **Communication des données:** Le dossier de candidature sera analysé par un jury, composé de quatre personnes, qui se sont engagées à la plus grande confidentialité à l'égard de la Chambre des Métiers. Si le dossier est retenu, l'entreprise candidate autorise la diffusion de ses données lors de la cérémonie officielle, sur le site internet de la Chambre des Métiers, ainsi que sur d'autres supports médiatiques.
- > **Finalités du traitement:** Les données sont collectées afin mettre en valeur les jeunes créateurs et repreneurs d'entreprises du secteur artisanal.
- > **Base de licéité du traitement:** La base juridique du traitement est l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie, ainsi que le respect d'une mission d'intérêt public dont est investie la Chambre des Métiers (article 6 (1) b) et e), RGPD).
- > **Durée de conservation des données:** Les données seront conservées pendant la durée du concours et seront détruites dans les trois mois après la remise officielle du prix.
- > **Droits de la personne concernée:** La personne concernée a la possibilité d'exercer son droit d'accès à ses données personnelles et de rectification des données inexactes par courriel adressé à: [dataprotect@cdm.lu](mailto:dataprotect@cdm.lu). En cas de litige sur le traitement des données personnelles, la personne concernée dispose du droit d'introduire une plainte auprès de la Commission nationale pour la protection des données ([www.cnpd.lu](http://www.cnpd.lu)).

### 7. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- > Le candidat s'engage à fournir des données et informations exactes et correctes;
- > Le candidat ne doit pas avoir de dettes envers les administrations fiscales et la sécurité sociale;
- > Par la participation au concours, le candidat se soumet au présent règlement.

En partenariat avec



**BGL  
BNP PARIBAS**



**CHAMBRE  
DES MÉTIERS**  
LUXEMBOURG